



RESTRUCTURATION GROUPE : FIN DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Les dernières réunions d'information / consultation sur le projet de restructuration se sont terminées cette semaine, avec des avis donnés sur le dernier volet concernant les zones.

Des avis défavorables unanimes ont été donnés mercredi 03 avril, en réunion de comité d'Entreprise Européen, et jeudi 04 en réunion de Comité d'Entreprise SIDEL B&S.

Au final, beaucoup trop d'incertitudes subsistent pour les personnes dont les postes seront supprimés et transférés à Francfort et Dubaï.

Voici l'avis donné par les élus CGT et CFE-CGC lors de la réunion de CE extraordinaire du 04 avril :

Avis des élus CGT et CFE-CGC concernant la réorganisation des zones commerciales

Au-delà des motivations réelles du vaste plan de réorganisation du groupe pour lesquelles les salariés s'interrogent et s'inquiètent, en ce qui concerne la partie concernant les zones commerciales, les élus de Sidel B&S rejoignent les conclusions prononcées lors du comité Européen du 3 avril 2013.

Concernant les motivations commerciales et économiques du projet :

L'objectif principal semble viser à renforcer les activités sur les zones en fort développement que sont le Moyen-Orient et l'Afrique, tout en maintenant une forte position en Europe. Il semble toutefois que les coûts supplémentaires récurrents engagés avec cette réorganisation ne garantissent pas les augmentations de chiffre d'affaires espérées.

Les risques importants de perte de compétences nous semblent même constituer une menace majeure, en tout cas à court terme.

Concernant la création d'un siège de zone à Frankfort :

Au cours des différentes réunions du comité d'entreprise Européen, la direction n'a pas démontré la pertinence du choix de l'emplacement du nouveau siège. Au contraire, il a été prouvé que d'autres possibilités existaient.

Concernant la fermeture de Vienne :

La direction n'a rien proposé pour avancer des solutions sociales pour réduire les impacts de cette fermeture.

Concernant la création d'un siège de zone à Dubaï :

Le renforcement très important du bureau de Dubaï nous apparaît comme très néfaste et injustifié pour le groupe :

- Coûts supplémentaires générés,
- Risques de turnover important et pertes de savoir-faire,
- Sous-estimations des difficultés de recrutement et d'implantation,
- Délocalisation de compétences (et risques en matière de sécurité),
- Conséquences pour l'emploi en Europe (Parme, Octeville, Reichstett) et démotivation des salariés concernés.

Concernant la méthode d'information / consultation :

Nous regrettons l'affirmation faite par la direction groupe le 5 décembre en Comité de Groupe, « qu'il n'y avait pas de projet de réorganisation en 2013 », en ayant joué habilement sur les mots. Cela démontre que tout a déjà été décidé en haut lieu et que cette consultation est de pure forme. Nous ne pouvons que regretter cet état de fait qui réduit considérablement la confiance des salariés dans leur direction. Depuis le 11 février (Comité Européen), les réunions se sont succédé. Malheureusement le contenu n'a jamais été à la hauteur des demandes. En particulier, il est toujours impossible d'évaluer précisément les impacts sociaux pour les salariés d'Octeville. Les élus du Comité d'Entreprise craignent pour la situation des salariés dont les postes vont être transférés à Dubaï et Francfort, et que les reclassements se fassent difficilement et non sans douleur (stress, risques psycho-sociaux...).

En conséquence, notre avis est défavorable.

Cependant, nous avons noté la volonté de la direction locale de vouloir minimiser l'impact social, en laissant une base volontaire pour les salariés. Nous avons aussi noté, l'engagement de la direction à gérer la situation de cette dizaine de personnes au maximum, dont les postes sont transférables, par le moyen de la Commission mobilité.

Les élus seront tenus informés mensuellement, et plus souvent si nécessaire, de l'évolution de la situation des personnes concernées, lors des réunions de Comité d'Entreprise et des réunions de commission GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

NOUS SOMMES A LA DISPOSITION DE TOUS LES SALARIES POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A CETTE RESTRUCTURATION

HOMMAGE A PATRICIA GEFFRAY

Notre camarade Patricia Geffray est partie le 1^{er} avril 2013. Dernier pied de nez...

Elle avait 55 ans, bien trop jeune pour passer à autre chose, s'il y a autre chose... Celles et ceux qui l'ont connue se souviennent d'une femme lumineuse aux grandes qualités humaines, de son sourire, de ses éclats de rire.

Alors qu'elle travaillait au service Achats, elle fut l'une des premières à s'investir dans la CGT SIDEL en 1998, pour que les droits des salariés soient respectés, pour que la justice sociale règne enfin dans notre entreprise, alors que l'action syndicale était alors quasiment clandestine chez SIDEL... Son investissement a été plein et entier, toujours au service des autres, refusant toute compromission.

Elle fit partie de cette petite équipe qui décida de taper du poing sur la table pour exiger le meilleur pour les salariés. C'est ainsi que nous avons un des meilleurs accords 35 heures de la région. C'est grâce à elle aussi que le Comité d'Entreprise peut désormais jouir des droits qui sont ceux des salariés, et qui étaient bafoués avec la complicité de l'équipe alors en place au CE.

Elle fut licenciée lors du plan antisocial de 2004-2005, par une direction revancharde et haineuse qui ne lui pardonnait pas son investissement au service des salariés.

Raconter Patricia prendrait des pages.

Nous perdons une camarade, une amie, qui aura marqué notre existence. Nous nous joignons à la douleur de son mari, de son fils, de toute sa famille et des ses amis.

MANIFESTONS LE 09 AVRIL POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI « SECURISATION DE L'EMPLOI »

Depuis le 2 avril, le **débat a commencé à l'Assemblée Nationale** sur le projet de loi de l'accord dit de « sécurisation de l'emploi » signé le 11 janvier dernier par des syndicats et le patronat.

Les parlementaires vont-ils voter une loi qui va contre les droits des salariés ?...

Les dispositions contenues dans cet accord, écrit par le MEDEF et proposé par Nicolas Sarkozy en janvier 2012, imposent la mobilité, la baisse des salaires, l'augmentation du temps de travail, facilitent les licenciements, et rendent plus difficiles le recours des salariés aux prud'hommes. **Elles offrent aux employeurs davantage de moyens de flexibiliser le travail** : CDI-intermittent, mobilité interne, «accords de maintien dans l'emploi»...

Dans un contexte de crise économique aggravée, où les salariés sont les premières victimes, la mise en place d'accords dits de maintien de l'emploi chez **Bosch, Continental** ou **Général Motors**, n'a pas permis de maintenir l'emploi. L'annonce des chiffres record du chômage et l'hémorragie de l'emploi industriel en sont une nouvelle affirmation.

L'accord ne porte rien de neuf pour aider à la sécurisation de l'emploi des salariés.

Les salariés doivent se mobiliser, face aux conséquences de cette loi si elle était adoptée. Les salariés, s'ils ne perçoivent pas encore aujourd'hui les conséquences de cette loi, vont y être confrontés prochainement. **Mieux vaut agir avant...**

Nous avons déjà des exemples au Havre d'entreprises qui voudraient faire appliquer cette loi, et même avant qu'elle soit votée !! Imaginons si la loi était validée, les salariés pourraient toujours contester, mais leur direction répondra : c'est la loi ! Sachant que cette loi réduirait, considérablement, les recours aux Prud'hommes pour les salariés licenciés.

Pour résumer en quelques mots, ce projet de loi c'est :

« Plus de facilité pour les licenciements, qui permet aux employeurs de baisser les salaires, rallonger le temps de travail et réduire les recours aux prud'hommes pour les salariés licenciés ».

Le danger est là : demain un employeur pourrait annoncer aux salariés : « *L'entreprise est en difficulté financière, ceux qui n'accepteront pas une baisse de salaire seront mis dehors* ». OUI, avec cet accord les patrons pourraient exercer un chantage permanent pour déroger aux Conventions collectives, aux accords de branche et même au Code du travail !

**C'est pour toutes ces raisons, que les organisations syndicales
CGT – Solidaires – FSU appellent à faire du mardi 09 avril 2013
une grande journée de grève et de manifestation.**

Au Havre : 10h30 devant Franklin

CHEZ SIDEL : Débrayage toute la matinée